

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le mardi 4 octobre 2022 à 12 h 00.

Sont présents : Paolo Galati, président; Gaëlle Absolonne, directrice générale; et Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications.

Présents par visioconférence : Adam Gordon, commissaire-parent et vice-président; Melissa Wall, commissaire et vice-présidente substitut; Karla Abraham Di Francesco, Donna Anber, Barbara Barrasso, Anick Brunet, Vincent Cammisano, James Di Sano, Olivia Landry et Bob Pellerin, commissaires; et Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents.

Également présents par visioconférence : Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absent : Frédéric Greschner, directeur général adjoint.

Le président souhaite à tout le monde la bienvenue à cette séance extraordinaire.

Le président ouvre la séance et obtient confirmation du quorum auprès de la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications.

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum et confirme que toutes les obligations légales pour la tenue de la présente séance ont été respectées.

HEURE : 12 h 01

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

La commissaire Olivia Landry intègre la séance.

HEURE : 12 h 02

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

CC-221004-CA-0014

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier contenu au document n° CC-SWLSB-2022/10/04-CA-001 soit approuvé sans modification.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Bail – école primaire Laurentia

En réponse à une question du président, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir qu'une rencontre a eu lieu avec le maire de la Ville de Saint-Jérôme pour discuter des besoins de l'école primaire Laurentia et qu'on avait trouvé des locaux additionnels sur la rue Saint-Georges pour aider à réduire la surcapacité mais que ce serait nécessaire de modifier le zonage. Le maire s'est montré très ouvert à répondre aux besoins de l'école.

La commission scolaire a aussi rencontré le propriétaire de l'immeuble concernant le fait que l'immeuble ne peut être loué en raison de la présence de locataires. Une proposition lui a été faite pour la résiliation des baux avec le versement d'une compensation pour l'inconvénient. Le déménagement des personnes qui louent actuellement les locaux dans l'immeuble devra se faire d'ici la fin du mois de décembre 2022. Lorsque le propriétaire aura fourni la preuve que les baux ont été résiliés, les rénovations pour permettre d'accueillir les élèves pourront commencer.

Le conseil félicite l'équipe du Service des ressources matérielles et du transport, la directrice de l'école, l'équipe-école et le conseil d'établissement pour le travail qu'ils ont accompli dans le but de trouver des locaux adéquats pour l'école primaire Laurentia. Le conseil remercie également la communauté scolaire d'avoir exprimé les besoins de l'école à cet égard.

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que le travail a déjà commencé, car les professionnels travaillent actuellement sur l'élaboration des plans nécessaires pour l'obtention des permis de la Ville de Saint-Jérôme.

Le président demande à ce que la communauté scolaire soit informée du calendrier des travaux.

Bail
École primaire Laurentia
CC-221004-MR-0015

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-220525-MR-0112 autorisant la conclusion d'un bail de cinq (5) ans et trois (3) mois avec l'entreprise n° 9405-5787 Québec inc.;

ATTENDU la nécessité d'apporter une modification au bail pour tenir compte des exigences formulées par la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE d'autres conditions et modalités ont été négociées et doivent être incluses au bail conformément au document n° CC-SWLSB-2022/10/04-MR-001;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la modification au bail conclu avec l'entreprise 9405-5787 Québec inc.;

QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document nécessaire à la modification du bail pour y intégrer les conditions et modalités présentées au document n° CC-SWLSB-2022/10/04-MR-001;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à gérer le bail, notamment, mais non exclusivement, par la transmission de tout avis ou de toute demande de prolongation pouvant être nécessaire dans le cadre dudit bail.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il est possible d'inscrire des questions.

Elle fait savoir qu'il n'y a aucune question.

5.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 12 h 11

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 26 octobre 2022